



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL INTEGRAL

L'an deux mille dix-neuf le mercredi trois avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale régulièrement convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.

Présents:

M DEZALOS Christian : Maire

Mme MANDEIX Catherine : Vice-présidente

Mme LABADIE Annie, M OURABAH Nino : Conseillers Municipaux

M BAQUÉ Lucien, Mme COUSINET Chantal, Mme JUILLIA Jacqueline, Mme MAHAIE Maria,

Mme RYCKWAERT Colette : Désignés

Excusés :

Mme JOURNE-LHERISSON Michèle (donne pouvoir à Mme COUSINET Chantal), Mme LEBEAU Françoise (donne pouvoir à M OURABAH Nino), Mme PERTHUIS Nicole (donne pouvoir à Mme MANDEIX Catherine)

M JACQUIN Henri (absent excusé), Mme LASSORT Colette (absente excusée), M DUMON Christian (absent excusé), Mme MENDES Patricia (absente excusée), Mme MEYRAT Liliane (absente excusée)

Secrétaire de séance:

Mme Jacqueline Juillia

.....

Rapport n°1 - Délégation de fonctions Président et Vice-Présidente (rapporteur : Mme Catherine MANDEIX)

I - Exposés des motifs

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil d'Administration a délégué à M. Dézalos, Président et à Mme Mandeix, vice-présidente du CCAS, certaines de ses attributions, notamment « *l'attribution des prestations dans les conditions définies par le conseil d'administration* ».

- Les demandes d'aide alimentaire sont examinées soit par le Président, soit par la vice-présidente, par délégation du Conseil d'Administration. Un tableau récapitulatif sera établi mensuellement et signé par le Président ou la vice-présidente.
- Création d'une commission permanente : afin de porter assistance et secours dans des délais raisonnables, une commission permanente a été créée par délibération du 8 juillet 2014. Elle est chargée d'instruire et d'attribuer des aides facultatives. Il convient de préciser le fonctionnement de cette commission, comme suit :
 - Cette commission est présidée par M. Dézalos Christian, Président, ou Mme Mandeix Catherine, vice-présidente.
 - Elle est composée de 8 membres : 4 élus et 4 nommés.
 - Les décisions de la commission permanente font l'objet d'un PV sous forme de tableau récapitulatif, validé et signé par le Président ou la vice-présidente, par délégation du Conseil d'Administration.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatif à la désignation d'une commission permanente,

Vu la délibération du 8 juillet 2014, portant création de la commission permanente,

Le conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

12 POUR

00 CONTRE :

00 ABSTENTION(S) :

Ne participe(nt) pas au vote :

DÉLÉGUER : à M. Christian DEZALOS et à Mme Catherine MANDEIX, les fonctions d'attributions des prestations, telles que détaillées ci-dessus.

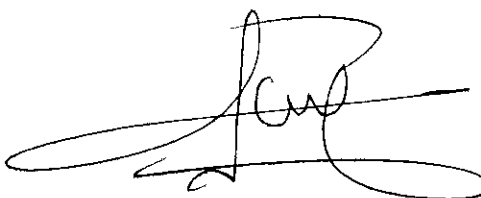
PRÉCISER : que les autres délégations, visées à la délibération du 29 avril 2014, sont sans changement.

La séance est levée à

17 h 20

Boé, le vendredi 5 avril 2019

Le directeur des services

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Martin', with a long horizontal flourish extending to the left.

M. Bruno Martin

